

L'économie de partage : une boîte noire

Pourquoi produire une analyse sur l'économie de partage alors que les médias en parlent déjà abondamment? Pour chercher à y voir clair, au-delà des anecdotes ou de la controverse que suscitent certaines initiatives qui se réclament de l'économie de partage. Ensuite, pour fournir des points de repère et des jalons pour réfléchir et tenter d'en cerner la portée. L'économie de partage compte de multiples facettes qui relèvent de la technologie, du droit, de l'économie et même de l'idéologie. Il y a une foison de manifestations qui questionnent les modes d'opération actuels. Il est très difficile de s'y retrouver. Entre l'adhésion totale et le rejet absolu se dressent une série de questions qu'il est important d'aborder afin de bien comprendre le phénomène. En voici quelques-unes.

SAISIR LES CONTOURS

Définir l'économie de partage, c'est mécontenter les uns et les autres. Les quelques définitions retenues et groupées à l'annexe 1 du présent document ne sont qu'un échantillon de toutes les versions qui sont proposées à l'heure actuelle. À l'image d'une auberge espagnole : chacun y trouve ce qu'il y amène. À la base, il y a la notion de partage d'un bien, d'un service, voire d'une expertise. S'ajoute à cela l'obtention ou non d'une rémunération et cet aspect à lui seul est une véritable pomme de discorde. Un des exemples les plus cités de l'économie de partage est Wikipédia. Il s'agit d'une encyclopédie qui repose sur la coopération de tous et qui existe en dehors des règles de l'édition traditionnelle.

ÉCONOMIE DE PARTAGE ET ÉCONOMIE COLLABORATIVE : MÊME COMBAT?

L'économie de partage et l'économie collaborative sont deux concepts qui sont parfois amalgamés, parfois considérés comme distincts. Ceux qui font une différence entre les deux appellations présument que l'économie collaborative crée davantage d'interactions sociales dans la mesure où elle incorpore les initiatives visant le partage d'une expérience et/ou d'un service. Pour eux, l'économie de partage s'organise autour de l'utilisation des biens. Ceux qui y adhèrent le font pour leurs propres motifs. Certains ne croient qu'en des initiatives sans but lucratif, d'autres disent oui à toutes les manifestations qui sont en marge de l'économie officielle, d'autres établissent leurs propres critères et ils estiment être en mesure de se « méfier des imitations ».

Il y a toutefois une relative unanimité autour du fait que ces pratiques amènent à reconsidérer l'achat d'un bien. L'acquisition d'un bien relève de moins en moins d'un automatisme. Plusieurs analystes qui se sont penchés sur le phénomène ont trouvé les mots pour le dire « préférer l'usage d'un bien plutôt que sa possession » (Violaine Wathelet¹) ou, encore, « une préférence pour l'usage d'un bien à sa propriété » (Gaëtan Vanloqueren²).

VARIATIONS SUR LE THÈME DU PARTAGE

L'essor de l'économie de partage ces dernières années a amené certains observateurs à parler de l'émergence d'un nouveau monde alors que d'autres parlent plutôt de changements de comportements qui s'accroissent. Les tenants de cette dernière option font valoir que la mutualisation des ressources ne date pas d'hier : ils donnent en exemple les bibliothèques publiques, les mutuelles et les coopératives agricoles dont l'apparition s'est faite bien avant le 21^e siècle. Selon eux, préférer l'usage d'un bien plutôt que sa propriété n'a rien d'une nouveauté. Il s'agit d'un phénomène qui se répand rapidement en raison des progrès technologiques sur Internet, des leçons apprises après la dernière récession (relèvement difficile après la crise économique de 2008-2009 et revers de fortune pour plusieurs) et des préoccupations environnementales grandissantes.

¹ Wathelet, Violaine, « Et si l' « économie collaborative » n'existait pas? » *Économie sociale et enjeux de société*, SAW-B, Analyse 2015, 9 pages. http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1514_economie_collaborative.pdf

² Vanloqueren, Gaëtan, « Cinquante nuances de partage : le potentiel transformateur de l'économie collaborative », SAW-B, Analyse 2014, 17 décembre 2014, 12 pages. http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1414_observateur_ecocol.pdf

CE QUI PROPULSE ET CE QUI FREINE L'ÉCONOMIE DE PARTAGE

Aux facteurs explicatifs cités précédemment s'ajoutent quelques autres mentionnés par différents observateurs de l'économie de partage. La prise de conscience entourant l'abondance et la surabondance matérielle est évoquée et, sur des aspects plus difficiles à quantifier, l'envie de collaborer, le besoin accru de créer des liens sociaux et la multiplication des boucles « d'autorenforcement » parmi ceux qui font la promotion et l'usage de l'économie de partage.

Certains, dont la firme Deloitte³, répertorient les facteurs qui soutiennent le phénomène de l'économie de partage en les classant par catégorie. Ainsi, la firme les classe en trois « dynamiques » dont la première est « sociétale ». Cette dernière regroupe les préoccupations pour le partage, les pratiques alternatives, l'écologie, l'environnement et où la propriété n'est plus aussi révélatrice du statut social. La deuxième est « économique » et elle inclut les séquelles de la dernière crise économique, l'exigence pour le prix le plus bas, la recherche de revenus d'appoint et la volonté de tirer parti d'un « excès d'inventaire », de biens peu ou sous-utilisés. Enfin, la troisième dynamique est « technologique » et elle inclut la multiplication des plateformes de communication et la sécurisation des modes de paiement électronique. D'autres préfèrent grouper les facteurs qui propulsent l'économie de partage selon des dimensions économique, sociale et environnementale. Bref, la compréhension du phénomène est aussi en évolution.

À l'heure actuelle, on a identifié quelques facteurs qui peuvent ralentir sa progression. On pense notamment à la réglementation qui délimite les activités et les pratiques d'un secteur ou, encore, à la fiscalité qui n'est pas nécessairement avantageuse et à la réputation qui peut, ou non, être entachée.

UN KALÉIDOSCOPE D'ACTIVITÉS

L'économie de partage est une appellation qui regroupe un nombre inouï d'activités. Il devient difficile de faire la lumière sur le phénomène. Pour certains, Uber et Airbnb sont inclus, pour d'autres, ils n'en font pas partie. Pour nombre de gens qui sont issus de l'économie sociale et certains analystes, il existe un grand nombre d'initiatives qui s'abritent sous le parapluie de l'économie de partage alors que dans les faits, on peut questionner leur présence sous ce vocable.

³ Monitor Deloitte, « Ubérisation : Partager ou Mourir!? L'économie *on-demand*, ou collaborative, est un modèle disruptif qui appelle un nouveau regard sur l'innovation et sur le leadership ». Juillet 2015. <http://fr.slideshare.net/JeanMarcLIDUENA/2015-etude-deloitte-uberisation-economie-ondemand-vfinal>

Les initiatives qui se retrouvent de façon non équivoque dans l'économie de partage foisonnent ces dernières années. Elles peuvent avoir une vocation communautaire importante comme les plateformes où on échange gratuitement des compétences. Le partage de logiciels est un autre exemple d'échange. Il existe également des lieux, appelés communément « Fab Lab », où l'on donne accès gratuitement à la population à des laboratoires équipés d'outils (ex. : outils de précision, machines sophistiquées, comme des imprimantes à trois dimensions, etc.). En plus d'avoir accès à des équipements, il est possible de partager le savoir-faire de ceux qui connaissent le maniement de ces appareils et d'augmenter ainsi les compétences de chacun. On voit ici la primauté de l'usage d'un bien plutôt que sa possession. À cela s'ajoutent les plateformes d'échanges d'idées (par ex. : E-180, Partage tes connaissances, University of the Streets Café, Wikipédia, etc.), de biens de tout acabit (par ex. : Ça pour ça, Give Box, Montréal Mega Swap, Minitrade, Troc-tes-Trucs, etc.) ou de services (bibliothèques (plusieurs sites), StudEtree, Netlift, Kutoto, Upwork, etc.).

Le volet financier connaît un essor important. Ainsi, des plateformes informatiques qui lancent des « appels à tous » ont vu le jour dans le but de financer des projets. Que ce soit pour faciliter la production d'un film, d'un disque, financer un traitement médical coûteux, favoriser l'aménagement d'un parc ou l'embellissement d'un immeuble ou, encore, lancer une entreprise, les causes qui mènent à des levées de fonds ne manquent pas. On parle ainsi de financement participatif et de sociofinancement. Les gens qui investissent se rassemblent autour d'une idée : ils ont l'impression de voter en quelque sorte ou, encore, de prendre part d'une façon ou d'une autre à des initiatives qui sortent des sentiers battus, en quelques mots, de faire une différence. Dans certains cas, il y a un retour sur l'investissement qui peut prendre la forme d'une primeur, de parts dans le projet, parfois même de privilèges. Simplement au Québec, la plateforme « La Ruche », dont Desjardins est partenaire, a amassé 1,1 M\$ en trois ans et soutenu près de 200 projets locaux. Il existe de nombreux autres exemples de plateformes qui visent des objectifs similaires (par ex. : Babeldoor, Kickstarter, KissKissBankBank, SeedsUps Canada, Ulule, Yoyomolo, etc.). Ce sont là les aspects les plus connus de l'économie de partage.

AUX FRONTIÈRES DE L'ÉCONOMIE DE PARTAGE

Plus le nombre de plateformes d'échange se multiplie, plus les lieux de partage bien concrets, faits de briques et de mortier, à l'exemple des « Fab Lab » ou des ateliers de réparation de vélos, émergent, plus les analystes s'interrogent sur la mesure de l'économie de partage, sur ses

différentes manifestations et sur la finalité des nombreuses actions qui se définissent comme partie intégrante de ce mouvement.

Ainsi se pose la question suivante : où s'arrête l'économie de partage? À partir de quel moment la prestation d'un service (ex. : le prêt d'un divan pour la nuit) passe d'une pratique entre quelques personnes pour aboutir à un système de réservation organisé, à l'établissement d'une clientèle et à une professionnalisation de l'activité?

Est-il toujours question d'économie de partage lorsque la valeur ajoutée qu'en retirent les citoyens est redirigée, en partie du moins, entre les mains de quelques gestionnaires ou, encore, à l'extérieur du pays où se fait la prestation du service ou le partage du bien?

Dans une économie qui emprunte des voies non conventionnelles, peut-on faire fi des normes minimales du travail? Voilà autant de questions qui se posent partout sur la planète à l'heure actuelle et pour lesquelles les travailleurs, les entrepreneurs, les associations syndicales et patronales, les organismes sociaux, les juristes et les gouvernements tentent d'apporter des réponses.

De façon très fondamentale, il faut s'interroger sur les bases sur lesquelles il faut porter le regard et agir. Faut-il privilégier les moyens ou les finalités ou, encore, les deux à la fois?

DES TENTATIVES DE CLASSIFICATION

Certains chercheurs ont tenté de catégoriser les pratiques de l'économie collaborative. Un exemple est retenu ici. Il s'agit de la nomenclature de Rachel Botsman qui répertorie les activités en trois grandes catégories. Elle parle de systèmes de redistribution (revente, troc, notamment), de systèmes qui transforment des produits en services (partage d'automobiles, de vélos, d'outils, biens prêtés ou en location) et, enfin, de styles de vie « collaboratifs » où l'on échange des ressources immatérielles comme le temps, l'espace ou, encore, les compétences.

Il n'est pas évident de trouver une façon de définir la myriade de manifestations qui se réclament de l'économie sociale. Certains chercheurs vont jusqu'à parler de magma, tant l'activité est ardente, déferlante et difficile à saisir.

LE CARACTÈRE NOVATEUR

Le caractère avant-gardiste est une des qualités que l'on met en évidence lorsqu'il est question de l'économie de partage. Pourtant, la mise en commun des ressources n'est pas un concept nouveau, comme on l'a évoqué précédemment.

Toutefois, il faut reconnaître que les domaines d'application, eux, sont de plus en plus variés. Par ailleurs, le support technique c'est-à-dire les plateformes numériques sont des vecteurs de transmission très puissants. C'est ce qui fait dire à certains que l'économie de partage n'est pas en soi un nouveau système économique. Ce serait la technologie qui propulserait des pratiques moins courantes au XX^e et au tout début du XXI^e siècle comme la mutualisation des ressources et la valorisation de l'usage plutôt que la possession d'un bien. En quelques mots : la technologie accélère le mouvement.

OUI, MAIS COMBIEN?

Des estimations de la valeur de l'économie de partage ont été tentées ces dernières années. À la lumière de ce qui précède, on devine que les évaluations varient grandement. D'une part, parce que les applications se multiplient au quotidien et que les initiatives pullulent sans qu'elles ne soient répertoriées nécessairement. D'autre part, parce que tous n'incluent pas les mêmes activités dans l'économie de partage. Il en a été question un peu plus tôt, la définition est encore très élastique. Néanmoins, chiffrer le phénomène demeure intéressant et, à ce titre, voici trois aperçus.

Selon Deloitte⁴, en 2013, l'économie collaborative avait un marché estimé à 26 G\$ US de revenus qui pourrait atteindre environ 100 G\$ US trois années plus tard, soit en 2016. À leurs yeux, les activités comprises dans l'hébergement, le transport, la finance et le commerce de détail semblent créer plus de valeur qu'elle n'en détruit.

Selon Philippe Cases⁵, la taille de l'économie de partage des sociétés milliardaires (il inclut Uber et Airbnb, notamment) a presque doublé annuellement depuis 2012. Au total, il estime à 140 G\$ US la taille de l'économie de partage en 2015. De son côté, PricewaterhouseCoopers (PwC) a tenté l'exercice pour 2015⁶ et en regroupant notamment les activités de voyage, de partage d'automobiles, de finance, de dotation en personnel et de musique et vidéo. Ils ont estimé que les revenus globaux de ces secteurs pourraient augmenter d'environ 15 G\$ US en 2015 à 335 G\$ US en 2025. Force est de constater qu'il n'y a pas d'unanimité sur le sujet, et ce, d'autant plus que chacun ne cerne pas les mêmes activités.

⁴ Monitor Deloitte, *ibidem*

⁵ Philippe Cases, « Sharing economy's 'billion-dollar club' is going strong, but investor risk is high », *Spoke Intelligence*, 7 février 2016.

<http://venturebeat.com/2016/02/07/sharing-economys-billion-dollar-club-is-going-strong-but-investor-risk-is-high/>

⁶ PricewaterhouseCoopers, « The Sharing Economy », *Consumer Intelligence Series*, 2015. 30 pages. <https://www.pwc.com/us/en/technology/publications/assets/pwc-consumer-intelligence-series-the-sharing-economy.pdf>

LES AVIS SONT PARTAGÉS

L'économie de partage est célébrée ou honnie, selon l'image que l'on en donne. Pour certains, il s'agit d'une économie qui conduit à plus de modération et de retenue dans la consommation et ce faisant, elle mène à une plus grande responsabilité sociale. En ce sens, l'économie de partage s'inscrit tout à fait dans la perspective du développement durable. Ainsi, elle modifie la façon dont les gens prennent des vacances, se déplacent, financent leur projets et consomment des biens et des services.

À l'autre bout du spectre, il y a ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un mythe⁷. Pour eux, l'économie de partage est une appellation donnée pour définir différents systèmes d'intermédiaires en ligne qui permettent de mettre en contact des acheteurs et des vendeurs. En fait, ils considèrent que si le partage devait se répandre à très large échelle et que si tous devaient prêter leurs biens à chaque personne qui en fait la demande, l'ardeur et l'incitation au travail diminueraient grandement. En fait, ils estiment que ceux qui offrent une place dans leur véhicule ou dans leur appartement attendent en contrepartie une rétribution monétaire. Il s'agit bel et bien d'un échange économique. Ces échanges sont facilités et accélérés par la technologie qui permet de réduire considérablement les coûts de transaction. L'acheteur et le vendeur sont mis en contact beaucoup plus rapidement. Bref, à leurs yeux, il s'agit davantage d'une économie plus efficiente que d'une économie de partage.

Le scepticisme vient également de la part de certains écologistes. A priori, l'idée de partager et de réutiliser les objets est bonne pour l'environnement. Toutefois, à leurs yeux, consommer différemment ne signifie pas automatiquement consommer moins. Ils donnent en exemple l'argent économisé sur l'achat d'un véhicule qui sert, en contrepartie, à voyager davantage dans le monde. C'est ce qui est qualifié « d'effet rebond ». Par ailleurs, certains estiment que les plateformes d'échanges nécessitent des centres de données très énergivores et qu'à long terme, les pratiques de partage n'ont peut-être pas toutes les vertus qu'on veut bien leur accoler.

UN MOUVEMENT QUI FAIT BOULE DE NEIGE, POUR COMBIEN DE TEMPS?

L'engouement et l'intérêt pour l'économie de partage ces dernières années ont permis son expansion et son expression dans pratiquement tous les domaines de l'activité humaine et économique. Comment imaginer la suite? Il faudrait d'abord être capable de trouver un consensus qui ne se limite pas qu'au dénominateur commun « de la préférence pour l'usage d'un bien plutôt que de sa possession » pour réussir à en prendre la mesure.

Il faut s'interroger à savoir si différents modèles économiques peuvent cohabiter harmonieusement dans le respect des consensus qui ont été établis sur le marché du travail, la solidarité sociale et la redistribution des revenus dans chacune des sociétés. À ce titre, les coopératives, les mutuelles et les entreprises de l'économie sociale, qui s'éloignent du modèle pur et parfait de l'entreprise capitaliste, en ont fait la démonstration depuis des centaines d'années. Alors que la technologie permet pratiquement à chacun de devenir un entrepreneur et que plus de sept milliards d'individus peuplent la planète, faut-il s'attendre à l'émergence d'une myriade d'entreprises de l'économie de partage? La formule n'a pas livré tous ses résultats et n'a pas fini d'évoluer. Il faut s'attendre à une effervescence pour encore plusieurs années, le temps que les limites de certaines formes d'organisations soient atteintes.

Joëlle Noreau
Économiste principale

⁷ Harold Furchtgott-Roth, Hudson Institute (fellow), The Myth Of "Sharing" In A Sharing Economy, *Forbes*, 9 juin 2016.
<http://www.forbes.com/sites/haroldfurchtgottroth/2016/06/09/the-myth-of-the-sharing-economy/#6fb9d2c26a1d>

Économie de partage, collaborative et économie sociale et solidaire : définitions

Source	Économie de partage	Économie collaborative	Économie sociale et solidaire
PwC - PricewaterhouseCoopers (2015)	« L'économie de partage permet aux individus et aux groupes de percevoir une rémunération à partir d'actifs sous-utilisés. Ainsi, les actifs physiques sont partagés comme des services ».	« L'économie collaborative est donc une économie qui réalise ses profits grâce à la marchandisation de l'usage plutôt qu'à celle de la propriété. En d'autres termes, on ne vend plus l'objet, on vend son usage ».	X
Collectif international OuiShare 2015	X	« L'ensemble des pratiques et modèles économiques basés sur les structures horizontales et les communautés, qui transforment la façon dont on vit, crée, travaille » . Celle-ci se fonde sur la mutualisation des ressources « en favorisant l'accès sur la propriété, une meilleure optimisation des ressources et la réduction des déchets », sur « la gouvernance ouverte et horizontale » .	X
Gaëtan Vanloqueren Saw-B - 2015	« L'économie de partage rassemble les initiatives qui organisent le partage d'un bien ».	« L'économie collaborative (qui rassemble les initiatives qui organisent le partage d'une expérience, d'un service). Cette dernière est davantage créatrice d'interactions sociales que l'économie de partage ».	X
Cyril Kretschmar	« L'économie de partage est une organisation de pair à pair, où les individus s'auto-organisent pour créer un bien commun. Pour l'économie de partage, il s'agit de créer ensemble des biens collectifs : le coût d'un trajet en covoiturage est partagé équitablement entre le chauffeur et son ou ses passagers. Les logiciels libres élaborés par ses communautés d'usage appartiennent à tous ».	« L'économie collaborative se base sur la production de biens et (surtout) des services en commun, s'appuyant sur une organisation horizontale, facilitée notamment par l'usage de plateformes Internet. L'économie collaborative permet de produire des services à plusieurs, mais ces services ne deviennent pas pour autant une propriété collective. Une part significative du prix de la location va à la plateforme centrale de réservation ».	« L'économie sociale et solidaire (ESS) est centrée sur l'intérêt général à travers une organisation démocratique et une éthique de la répartition des revenus de l'activité. Pour l'ESS les biens et les services produits ne servent pas qu'une catégorie d'utilisateurs, mais tous; une part significative de l'ESS s'intéresse même plus spécifiquement aux usagers les plus empêchés dans l'accès à ces services ».
Portail Québec - Services Québec	« Arrangement semi-formel entre consommateurs individuels d'échange d'objets, de temps, de services (hébergement, transport) dans lequel les règles commerciales habituelles sont assouplies ou contournées ». (Source : Thesaurus de l'activité gouvernementale, 2014)	X	X

Économie de partage, collaborative et économie sociale et solidaire : définitions

Source	Économie de partage	Économie collaborative	Économie sociale et solidaire
Wikipédia	X	<p>« L'économie collaborative est une activité humaine qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail. Elle s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage plutôt que la possession), l'organisation des citoyens en « réseau » ou en communauté et généralement l'intermédiation par des plateformes Internet (à l'exception de modèles comme les réseaux d'échanges réciproques de savoirs) ».</p> <p>« Elle prend différents types de formes (économie de partage, économie de fonctionnalité dont l'économie circulaire, économie de solutions, économie en pair à pair) selon les types de biens et services concernés ou de la finalité (<i>empowerment</i> du consommateur, <i>efficacité</i>) ».</p>	X
Monitor Deloitte 2015	X	<p>« Ubérisation de l'économie (économie de partage, consommation collaborative, économie <i>peer-to-peer</i>, économie <i>on-demand</i>) se caractérise par 7 aspects essentiels :</p> <p>Disruption - Les modèles traditionnels sont remis en cause : les grandes entreprises sont menacées par des particuliers qui bouleversent le marché en un temps record i.e. <i>7 billion CEO's</i>.</p> <p>Usage - L'usage d'un bien ou d'un service donné prédomine sur la possession de ce même bien ou service.</p> <p>Innovation - Des approches nouvelles qui apportent un regard différent sur notre quotidien et le mieux-vivre à travers l'expérience utilisateur (UX).</p> <p>Échange - Connecter des gens qui recherchent un produit ou un service avec ceux qui ont un produit ou un service à offrir. Cet échange peut prendre la forme d'un troc, d'un partage, d'une vente ou d'une location.</p> <p>Digital - Cet échange est supporté par des plateformes digitales.</p> <p>Interdépendance - Le consommateur est au centre et le nombre d'intermédiaires est réduit au minimum.</p> <p>Dynamique - Prix ajusté en temps réel suivant l'offre et la demande. L'accès au produit ou service se fait à la demande, au moment et à l'endroit voulus par l'utilisateur ».</p>	X
Définitions Marketing B. Bathelot (2016)	<p>« L'économie du partage désigne généralement les nouveaux modes de consommation permettant de partager entre consommateurs l'usage ou la consommation de produits, équipements ou services. Si la notion de partage de l'usage est à l'origine du terme, ce partage ou prêt peut être gratuit ou payant. On peut d'ailleurs noter une marchandisation plus ou moins forte de l'économie du partage selon les secteurs d'activité dans le cadre de laquelle la volonté n'est plus d'optimiser un mode de consommation, mais de générer des revenus. La notion d'économie du partage devient alors toute relative ».</p>	X	X